



223 POSTES
TRANSPORT - BTP - AGROALIMENTAIRE

CDI/CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET CONTRAT PRO
DÉBUTANTS ACCEPTÉS
BRETAGNE

OFFRE N°

40405

SECTEUR

INDUSTRIES DE FABRICATION: MAINTENANCE

TYPE DE CONTRAT

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

DURÉE CONTRAT

24

TEMPS DE TRAVAIL

TEMPS PLEIN

ENTREPRISE

MEDEF BRETAGNE

LIEU

BRETAGNE

POSTULEZ AVANT LE

12/10/2018

PRISE DE POSTE

12/11/2018

CONTACT

Marie PAVADE
mpavade@cnam.fr
07 63 56 26 63

STANDARD
☎ 02 62 15 00 00

TECHNICIEN DE MAINTENANCE H/F

► DESCRIPTIF

Vous préparez un BTS Maintenance des Systèmes de Production en alternance dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Au sein d'un acteur majeur du secteur de l'agro alimentaire, vous êtes en charge de la mise en place du plan d'amélioration. Vous réalisez les opérations d'installation, de réglages, d'entretien et de dépannage des équipements et systèmes automatisés. Exigeant et toujours attentif à l'exécution d'un travail de qualité, vous assumez vos missions en parfaite autonomie et dans le strict respect des règles de sécurité et bonnes pratiques définies par l'entreprise. Vous assurez par ailleurs un retour régulier de vos actions auprès de votre hiérarchie.

► PROFIL RECHERCHÉ

NIVEAU :

Bac ou équivalent

DIPLOME REQUIS :

Bac pro Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques

EXPÉRIENCES :

Expérience professionnelle non exigée

COMPÉTENCES :

Vous êtes une personne autonome, impliquée, avec un bon sens de l'analyse. Vous avez une capacité d'adaptation et d'intégration. Vous avez des bases en électrotechnique et en mécanique.

FORMATION MIN ACCEPTÉ :

BAC STI2D OU BAC PRO MEI OU PSPA OU MELEC OU ELEEC OU PRODUCTIQUE OU ELECTROTECHNIQUE

FORMATION MAX ACCEPTÉ :

NC

LANGUE(S) :

NC

INFORMATIQUE :

Vous êtes à l'aise avec l'outil informatique.

PERMIS :

► EXIGENCE(S)

► RÉMUNÉRATION

Salaire BRUT: Entre 614 et 1140 € Mensuel

► AIDES DU CNARM



Billet d'avion aller + transfert



Allocation d'arrivée de 300€



Aide à l'hébergement 2 mois



Indemnité forfaitaire de 500€



Prime d'installation complémentaire de 400€



Indemnité complémentaire selon la situation

